

policy of negotiating bilateral agreements, wherever appropriate, for the avoidance of double taxation.

227 (IX). Report of the third session of the Transport and Communications Commission

Resolutions of 12 August 1949

A

The Economic and Social Council

Takes note of the report of the third session of the Transport and Communications Commission.¹

B

UNIFICATION OF MARITIME TONNAGE MEASUREMENT

The Economic and Social Council

Instructs the Secretary-General:

1. To circulate the Secretariat's memorandum on the unification of maritime tonnage measurement² and the Oslo Rules to the Member Governments: (a) inviting their views on the desirability and practicability of promoting a more general and closer adherence to the Oslo Rules, and (b) informing them that the memorandum is also being forwarded to the Preparatory Committee of the Inter-governmental Maritime Consultative Organization (IMCO) for information;
2. To forward the Secretariat's memorandum and the Oslo Rules to the Preparatory Committee of IMCO for information; and
3. To report to the next session of the Transport and Communications Commission on the results of the inquiry to Governments.

C

BARRIERS TO THE INTERNATIONAL TRANSPORT OF GOODS

The Economic and Social Council

Transmits to the Members of the United Nations the Secretariat's report on barriers to the international transport of goods³ and the report of the International Chamber of Commerce;⁴

Invites the Members of the United Nations to transmit to the Secretary-General their views on the recommendations of the International Chamber of Commerce report num-

activement, toutes les fois qu'il semblera opportun de le faire, une politique de négociation d'accords bilatéraux tendant à éviter la double imposition.

227 (IX). Rapport de la troisième session de la Commission des transports et des communications

Résolutions du 12 août 1949

A

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport de la troisième session de la Commission des transports et des communications¹.

B

NORMALISATION DU JAUGEAGE DES NAVIRES

Le Conseil économique et social

Charge le Secrétaire général:

1. De soumettre aux Gouvernements Membres le mémorandum du Secrétariat sur l'unification des mesures de tonnage maritime² et le Règlement d'Oslo: a) en les invitant à faire connaître leurs vues sur l'opportunité et la possibilité de favoriser une observation plus générale et plus stricte du Règlement d'Oslo, et b) en leur faisant savoir que le mémorandum est également communiqué pour information à la Commission préparatoire de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO);
2. De communiquer pour information le mémorandum du Secrétariat et le Règlement d'Oslo à la Commission préparatoire de l'IMCO; et
3. De faire rapport à la Commission des transports et des communications, lors de sa prochaine session, sur les résultats de l'enquête effectuée auprès des Gouvernements.

C

OBSTACLES AU TRANSPORT DES MARCHANDISES D'UN PAYS A L'AUTRE

Le Conseil économique et social

Transmet aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies le rapport du Secrétariat sur les obstacles au transport des marchandises d'un pays à un autre³ ainsi que le rapport de la Chambre de Commerce internationale⁴; et

Prie les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de faire connaître au Secrétaire général leurs vues au sujet des recommandations figurant dans le rapport de la Chambre de

¹ See *Official Records of the Economic and Social Council*, fourth year, ninth session, Supplement No. 3.

² See document E/CN.2/57.

³ See document E/CN.2/49.

⁴ See document E/C.2/59.

¹ Voir les *Procès-verbaux du Conseil économique et social*, quatrième année, neuvième session, Supplément N° 3.

² Voir le document E/CN.2/57.

³ Voir le document E/CN.2/49.

⁴ Voir le document E/C.2/59.

bered 1 to 12 (with certain exceptions)¹ and

Instructs the Secretary-General:

1. To report to the next session of the Transport and Communications Commission and to the Interim Commission of the International Trade Organization on the results of the inquiry to Governments; and

2. To draw the attention of the Member Governments to the work already done in the field by the International Civil Aviation Organization in its *Standards and Recommended Practices: Facilitation of International Air Transport*.

D

PROBLEMS OF MARITIME SHIPPING AFFECTING LATIN AMERICA

The Economic and Social Council

Instructs the Secretary-General:

1. To request from the Governments of the Latin-American countries their precise views on the problems of maritime shipping, including freight rates, affecting Latin America, and to obtain whatever information may have been already collected by the Economic Commission for Latin America, which would enable the Transport and Communications Commission to determine the elements of the question;

2. To communicate the extracts of the summary records of the Transport and Communications Commission's discussions concerning this question² to the above-mentioned Governments;

3. On the basis of the replies from Governments, to collect any further relevant information; and

4. To forward the views of the Governments and such information as the Secretary-General may have collected to the Transport and Communications Commission, in order to enable the Commission at its next session to consider in what manner the question can best be dealt with.

E

CO-ORDINATION OF ACTIVITIES IN THE FIELDS OF AVIATION, SHIPPING, TELECOMMUNICATIONS AND METEOROLOGY IN REGARD TO SAFETY OF LIFE

The Economic and Social Council

Instructs the Secretary-General to bring to the attention of each of the organizations re-

¹ The exceptions are those recommendations or parts thereof relating to:

Public health formalities—falling within the purview of the World Health Organization;

Negotiable air consignment note—now being dealt with by the International Civil Aviation Organization;

Maritime tonnage measurement—covered in resolution 1 of the third session of the Transport and Communications Commission.

² See document E/CN.2/SR.32.

commerce internationale sous les numéros 1 à 12 inclus (sous réserve de certaines exceptions)¹; et

Charge le Secrétaire général:

1. De présenter à la prochaine session de la Commission des transports et des communications et à la Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce un rapport sur les résultats de l'enquête effectuée auprès des Gouvernements; et

2. D'appeler l'attention des Gouvernements Membres sur les travaux déjà effectués en la matière par l'Organisation de l'aviation civile internationale dans ses *Standards et pratiques recommandées: Facilitation du transport aérien international*.

D

PROBLÈMES DE TRANSPORT MARITIME INTÉRESSANT L'AMÉRIQUE LATINE

Le Conseil économique et social

Charge le Secrétaire général:

1. De demander aux Gouvernements des pays de l'Amérique latine de faire connaître avec précision leurs vues sur les problèmes de transport maritime intéressant l'Amérique latine, y compris le problème des taux de fret, et de se procurer tous les renseignements qui pourraient avoir été déjà recueillis par la Commission économique pour l'Amérique latine et qui permettraient à la Commission des transports et des communications de déterminer les éléments de la question;

2. De communiquer aux Gouvernements ci-dessus mentionnés les passages des comptes rendus des débats de la Commission des transports et des communications qui ont trait à cette question²;

3. De réunir, en tenant compte des réponses des Gouvernements, tous renseignements complémentaires se rapportant à la question; et

4. De transmettre à la Commission des transports et des communications les vues de ces Gouvernements et les renseignements que le Secrétaire général aura pu réunir, de façon à permettre à la Commission, lors de sa prochaine session, d'examiner les meilleurs moyens de traiter la question.

E

COORDINATION DES ACTIVITÉS DANS LES DOMAINES DE L'AVIATION, DES TRANSPORTS MARITIMES, DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE LA MÉTÉOROLOGIE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Le Conseil économique et social

Charge le Secrétaire général de porter à l'attention de chacune des organisations repré-

¹ Les exceptions prévues sont les recommandations, ou parties de recommandations, relatives à:

La question des formalités sanitaires — qui relève de l'Organisation mondiale de la santé;

La question du connaissance aérien négociable — dont s'occupe actuellement l'Organisation de l'aviation civile internationale;

La question du jaugeage des navires — qui fait l'objet de la résolution 1 de la troisième session de la Commission des transports et des communications.

² Voir le document E/CN.2/SR.32.

presented at the Preparatory Committee of Experts which considered the co-ordination of activities in the fields of shipping, aviation, telecommunications and meteorology with regard to safety of life at sea and in the air the resolution adopted on this matter by the Transport and Communications Commission at its third session.¹

F

PASSPORT AND FRONTIER FORMALITIES

The Economic and Social Council

Instructs the Secretary-General to continue to follow progress in the fields of passports and frontier formalities, and to keep the Transport and Communications Commission duly informed; and

Decides to defer any further inquiry to Governments concerning this matter until after the fourth session of the Transport and Communications Commission.

228 (IX). Report of the International Civil Aviation Organization

Resolution of 14 July 1949

The Economic and Social Council

Takes note of the report submitted by the International Civil Aviation Organization;² and

Requests the Secretary-General to transmit to the Organization the records of the discussions on the report which took place at the ninth session of the Council.³

229 (IX). Report of the Universal Postal Union

Resolution of 14 July 1949

The Economic and Social Council

Takes note of the report submitted by the Universal Postal Union;⁴ and

Requests the Secretary-General to transmit to the Universal Postal Union the records of the discussions on the report which took place at the ninth session of the Council.⁵

¹ See *Official Records of the Economic and Social Council*, fourth year, ninth session, Supplement No. 3, page 11, resolution 4.

² See documents E/1338 and E/1338/Add.1.

³ See documents E/AC.6/SR.50 and E/SR.295.

⁴ See document E/1323.

⁵ See documents E/AC.6/SR.51 and E/SR.295.

sentées au Comité préparatoire d'experts qui s'est occupé de la question de la coordination des activités dans les domaines des transports maritimes, de l'aviation, des télécommunications et de la météorologie, en matière de sécurité en mer et dans les airs, la résolution que la Commission des transports et des communications a adoptée à ce sujet au cours de sa troisième session¹.

F

PASSEPORTS ET FORMALITÉS DE FRONTIÈRES

Le Conseil économique et social

Charge le Secrétaire général de continuer à suivre les progrès réalisés dans le domaine des passeports et des formalités de frontières, et de tenir la Commission des transports et des communications au courant de ces progrès; et

Décide de remettre à une date postérieure à la quatrième session de la Commission des transports et des communications l'envoi aux Gouvernements de toute autre demande de renseignements.

228 (IX). Rapport de l'Organisation de l'aviation civile internationale

Résolution du 14 juillet 1949

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport présenté par l'Organisation de l'aviation civile internationale²; et

Prie le Secrétaire général de transmettre à cette Organisation le compte rendu des débats que le Conseil a consacrés à ce rapport au cours de sa neuvième session³.

229 (IX). Rapport de l'Union postale universelle

Résolution du 14 juillet 1949

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport présenté par l'Union postale universelle⁴; et

Prie le Secrétaire général de transmettre à l'Union postale universelle le compte rendu des débats que le Conseil a consacrés à ce rapport au cours de sa neuvième session⁵.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social*, quatrième année, neuvième session, Supplément N° 3, page 11, résolution 4.

² Voir les documents E/1338 et E/1338/Add.1.

³ Voir les documents E/AC.6/SR.50 et E/SR.295.

⁴ Voir le document E/1323.

⁵ Voir les documents E/AC.6/SR.51 et E/SR.295.